



## COMITÉ ANIMER ET SOUTENIR LA COMMUNAUTÉ

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 9 MAI 2023 EN MODE HYBRIDE (SALLE DE LA COMMISSION PERMANENTE ET VISIOCONFÉRENCE)

Présences :

Mme Maryse Bellemare, conseillère municipale  
Mme Francine Boivin, citoyenne (départ : 11 h 31)  
Mme Janick Lefebvre, citoyenne  
M. René Martin, conseiller municipal et président du comité  
Mme Sabrina Roy, conseillère municipale  
M. Luc Tremblay, conseiller municipal et vice-président du comité

M. Steeve Ager, directeur général – Gestion sportive 360plus (8 h 32 à 9 h 02)  
Mme Pascale Albernhe-Lahaie, conseillère municipale (départ : 12 h 08)  
M. Dany Carpentier, conseiller municipal (arrivée : 9 h 03; départ : 10 h 50, retour : 11 h 01)  
M. Philippe Champagne, chef de service – Sport, événements et plein air  
M. David Cossette, président, Groupe Sunsation (9 h 15 à 9 h 53)  
Mme Sophie Desfossés, directrice – Culture, loisirs et vie communautaire  
M. Richard W. Dober, conseiller municipal (8 h 32 à 10 h 08)  
M. Robert Dussault, directeur général adjoint – Planification  
M. Thomas Grégoire, directeur général et artistique, Corporation des événements et FestiVoix de Trois-Rivières (11 h 02 à 11 h 31)  
Mme Andréanne Guilbert, directrice de cabinet associée (8 h 33 à 8 h 55)  
M. Steven Hill Paquin, coordonnateur – Participation publique (11 h 24 à 11 h 49)  
Mme Carine Houle, secrétaire administrative aux commissions et comités  
Mme Patricia Landry, coordonnatrice et entraîneuse, Académie de baseball du Canada (8 h 30 à 9 h 02)  
M. Jean-Philippe Lemay, délégué commercial – Tourisme sportif, IDÉTR (départ : 9 h 15)  
Mme Marianne Méthot, conseillère stratégique sénior  
M. Pierre Montreuil, conseiller municipal (8 h 31 à 12 h 05)  
Mme Cindy Moreau, chef de service – Loisirs et vie communautaire (11 h 49 à 12 h 05)  
M<sup>e</sup> Annie Pagé, directrice générale adjointe – Proximité  
Mme Anabel Plamondon, technicienne en loisirs (9 h 15 à 10 h 26)  
Mme Naomie Rousseau, coordonnatrice aux communications et au développement numérique, FestiVoix de Trois-Rivières (11 h 02 à 11 h 31)  
Mme Annie Saulnier, coordonnatrice – Loisirs (8 h 34 à 9 h 15)  
Mme Cynthia Simard, directrice – Communications et participation citoyenne  
Mme Sara Tardif, coordonnatrice – Loisirs (11 h 48 à 12 h 05)  
M. François Vaillancourt, directeur général

***Il est important de préciser que ce comité joue un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au comité exécutif ou au conseil municipal pour décisions ultérieures.***

**1. Ouverture de la réunion**

L'ouverture de la réunion est faite par M. René Martin, président du comité, à 8 h 30. Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut débuter.

**2. Consentement à l'enregistrement de la réunion**

M. René Martin demande aux membres du comité s'ils consentent à l'enregistrement de la réunion. Tous les membres consentent à l'enregistrement de la réunion.

**3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

M. René Martin indique que le point 10 est un point d'information et que le point 12, qui devait être discuté à la partie confidentielle de la réunion, sera présenté à la partie diffusée sur le Web. L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

**4. Adoption du procès-verbal de la réunion du 11 avril 2023**

Le président s'informe auprès des membres qui étaient présents à la réunion du comité du 11 avril 2023 s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**5. Adoption des procès-verbaux des réunions du 16 mars et du 13 avril 2023 de la Table de travail sur le développement social**

Le président s'informe auprès des membres s'ils ont pris connaissance des procès-verbaux des réunions de la Table de travail sur le développement social qui avaient été déposés sur le site SharePoint du comité. Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

**6. Développement du baseball féminin à Trois-Rivières**

M. Philippe Champagne annonce aux membres du comité et aux personnes invitées que la présentation sera scindée en deux volets : le développement du baseball féminin à Trois-Rivières et l'état d'avancement de la réfection du terrain du parc de la Terre-des-Loisirs.

M. Steeve Ager, copropriétaire de Baseball 360, remercie le comité pour son invitation et présente Mme Patricia Landry, coordonnatrice et entraîneuse de l'Académie de baseball du Canada. Il brosse le portrait du baseball féminin, en plein essor depuis les dernières années. En 2021, la première ligue féminine a vu le jour au Québec. Cette même année, un premier centre national de baseball féminin en Amérique du Nord a été mis sur pied. De plus, en 2020, Baseball 360 s'est implanté à Trois-Rivières, en pleine pandémie. Baseball 360 est le premier centre national de haute performance féminin en Amérique du Nord. Il utilise le stade en automne, les installations du CSAD depuis janvier à raison de deux jours par semaine ainsi que différents plateaux de la Ville

en collaboration avec les organismes présents sur le territoire. Baseball 360 a aussi mis beaucoup d'efforts pour revamper les terrains du parc de la Terre-des-Loisirs.

Parmi les athlètes qui fréquentent le centre national, seulement trois d'entre elles proviennent de la Mauricie. Les autres s'installent à Trois-Rivières et profitent de tout ce que la Ville a à offrir. Pour l'an prochain, vingt-huit athlètes ont confirmé leur présence, et l'objectif est de recruter trente-cinq athlètes. M. Ager rappelle l'annonce qui a été faite la veille concernant le lancement de deux ligues estivales haute performance. Trois équipes sont formées qui comptent trente athlètes du Québec et cinq athlètes de l'extérieur du Québec. Ces athlètes seront à Trois-Rivières en mai et juin. Mme Landry explique que l'idée est de donner des occasions aux filles d'ici de jouer davantage au sein de catégories et de divisions différentes, ce qui crée beaucoup d'intérêt. L'objectif est une cohabitation avec les Aigles AA et l'obtention d'une reconnaissance de la Ville pour poursuivre cette collaboration sous forme de partenariat. De plus, des contacts ont été faits avec Baseball Canada pour accueillir une équipe nationale féminine. Avec l'accord de la Ville, une deuxième demande de financement sera présentée à la Jays Care Foundation pour bonifier les travaux déjà réalisés au parc de la Terre-des-Loisirs. Les membres du comité et les personnes invitées discutent avec M. Ager et Mme Landry d'une accréditation, des autres centres nationaux de ce genre ainsi que du rôle de la Ville (reconnaissance, subvention).

Après le départ de M. Ager et de Mme Landry, M. Champagne et Mme Annie Saulnier présentent les améliorations qui ont été apportées au parc de la Terre-des-Loisirs. Mme Saulnier explique les objectifs du projet et les travaux qui ont été réalisés aux avant-champs grâce à une subvention versée par la Jays Care Foundation. D'autres interventions ont été faites sur les terrains (clôtures, filets de protection) et certaines sont toujours en analyse (pistes d'avertissement). La terre à baseball a aussi été entièrement changée. Ces terrains seront utilisés par l'Association de baseball mineur du Cap-de-la-Madeleine, l'Académie de baseball du Canada, les Aigles AA, la ligue de balle donnée de Saint-Louis-de-France et durant les tournois adultes. La venue du baseball féminin permettra d'ajouter soixante heures d'utilisation des terrains de plus par semaine. Mme Saulnier présente ensuite certains défis : l'occupation et le niveau d'entretien des terrains, le changement des habitudes des organismes, les projets à venir et la poursuite de l'amélioration des infrastructures.

## **7. Enjeux de position – Événement Sunsation**

En raison d'un conflit d'intérêts, Mme Maryse Bellemare quitte la réunion pour toute la durée de la discussion.

M. Philippe Champagne annonce que la présentation se fera en deux volets, le premier portant sur Sunsation et le deuxième sur l'enjeu de positionnement. M. David Cossette dresse un bref historique du festival Sunsation depuis sa première édition à Nicolet en 2017. En 2023, l'événement se tiendra sur deux journées sur le même site principal : le festival Saloon (musique « new country ») le 9 juin et le festival Sunsation mettant en vedette un des DJ faisant partie du « top 10 » mondial, Steve Aoki, le 10 juin. Sunsation est une jeune organisation qui a de l'expérience en événementiel, dont la clientèle cible est les 16 à 35 ans et qui est implantée ici à Trois-Rivières. Sunsation est à la recherche d'un emplacement signature pour la tenue de son

festival afin d'avoir une empreinte visuelle maximale, ce qui explique pourquoi le festival s'est tenu à l'esplanade de l'Amphithéâtre Cogeco en 2018 et 2019 et au parc Laviolette en 2022.

Mme Anabel Plamondon explique qu'à la suite d'enjeux avec un groupe de citoyennes et citoyens, une analyse de sites potentiels a été effectuée. M. Champagne indique qu'un groupe mobilisé de citoyennes et citoyens demande un changement de site, ce qu'il est impossible de faire pour juin 2023. Dans une lettre, le groupe a fait part de différents enjeux, dont le sentiment de sécurité, la préoccupation par rapport à la vocation du parc, la sécurité publique et la santé publique. Des mesures d'amélioration seront mises en place pour limiter les désagréments cette année, dont une présence policière et une interdiction de stationnement dans les rues voisines du parc (des stationnements ont été prévus sur la rue Marion). Les scénarios potentiels pour la tenue du festival qui se tient dorénavant sur deux jours sont le maintien au parc Laviolette avec mesures d'amélioration ou une évaluation d'autres sites : Sanctuaire du Cap près du camping, esplanade de l'Amphithéâtre Cogeco et parc Portuaire. M. Cossette précise qu'il préfère un site que son organisation connaît bien et qu'il étudie des pistes de solutions pour diminuer le bruit pour le quartier dès l'édition 2023. Il répond ensuite aux questions au sujet du stationnement du Colisée Vidéotron, de l'événement Saloon, de l'accès au parc Laviolette durant le festival et de la provenance des gens qui fréquentent le festival.

Après le départ de M. Cossette, les membres du comité et les personnes invitées discutent des dégâts causés l'an passé au gazon du parc Laviolette, d'une poursuite qui pourrait être intentée par le groupe de citoyennes et citoyens, de priorisation des milieux de vie dans la prise de décision concernant l'emplacement d'un événement, de sécurité en cas de déplacement au Sanctuaire (proximité du fleuve), du nombre de décibels, de coûts pour la Ville, de soutien financier et matériel offert à l'organisation de SunSation et de la possibilité de ramener l'événement à l'esplanade de l'Amphithéâtre Cogeco qui appartient à la Ville. Les membres du comité conviennent que l'endroit idéal est l'esplanade de l'Amphithéâtre et qu'il faut entreprendre des discussions avec la Corporation des événements de Trois-Rivières. Une analyse sera faite à la suite de l'événement de l'été 2023 pour déterminer si, à long terme, l'activité se tiendra à l'esplanade ou au parc Laviolette.

**Recommandation :**

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du comité ont pu s'exprimer, le président recommande de discuter avec la Corporation des événements de Trois-Rivières pour que le festival SunSation puisse se tenir, dès l'édition 2024, à l'esplanade de l'Amphithéâtre Cogeco et d'envisager un retour au parc Laviolette si cela est impossible. Approuvé à l'unanimité.

**8. Projet pilote : Événement culturel au Colisée Vidéotron**

Mme Sophie Desfossés rappelle qu'au moment de la signature du bail des Lions, il avait été question de la tenue d'événements culturels. Un comité de travail a été formé afin de trouver les bonnes activités à tenir au Colisée Vidéotron. Elle présente la composition du comité et ses objectifs, notamment définir et maintenir une structure d'accueil pour les promoteurs et assurer un montage financier viable pour la tenue d'événements. Mme Desfossés énonce les différents événements qui se sont tenus au Colisée depuis son ouverture et les constats généraux qui ont été

faits à la suite de ces événements, notamment que les équipements de base satisfont aux exigences, mais qu'il y a des enjeux relatifs aux aspects techniques (par exemple, absence de certains équipements). Le montage financier est une étape importante à la tenue d'événements au Colisée; les coûts de location du Colisée ont été évalués (90 000 \$) et deux scénarios ont été proposés. Le scénario optimiste permet des revenus potentiels pour la Ville et le promoteur alors que le scénario pessimiste permet des revenus potentiels pour la Ville, mais un déficit pour le promoteur. Afin de tenir un spectacle-test, le comité recommande que la Ville assume, en totalité ou en partie, la portion de risque associée à la tenue de cet événement-test (accorder 50 % de réduction selon le règlement de tarification, prêter gratuitement le Colisée Vidéotron sans frais au promoteur local ou assumer 100 % du risque financier au moyen d'une gratuité ou d'une subvention et verser les surplus potentiels dans un fonds dédié à la tenue d'événements au Colisée Vidéotron). Les membres du comité et les personnes invitées discutent et posent des questions au sujet du nombre d'événements-test, de la provenance des fonds pour offrir la réduction ou la gratuité, de la rentabilité et de l'équité entre le budget consacré au comité Action plein air et le budget qui pourrait être accordé à l'événement-test.

**Recommandation :**

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du comité ont pu s'exprimer, le président recommande d'aller de l'avant avec la tenue d'un spectacle-test pour lequel la Ville assumera 100 % du risque financier. Si des surplus sont générés, ils seront versés à un fonds dédié à la tenue d'événements au Colisée Vidéotron. Approuvé à l'unanimité.

**9. Analyse de la Petite expédition**

Mme Sophie Desfossés informe les membres du comité et les personnes invitées que son équipe a reçu la demande d'explorer ce programme de location d'équipement de ski de fond pour les écoles. Mme Sara Tardif explique que la Petite expé est le volet hivernal du Grand défi Pierre Lavoie et consiste à offrir une subvention pour la location gratuite de skis de fond pour les écoles primaires et les enfants de douze ans et moins. Cependant, la subvention est destinée aux centres de ski de fond et aux municipalités qui gèrent un centre de ski de fond avec tarification. Puisque l'idée du prêt d'équipement gratuit est intéressante, l'équipe a consulté l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie (URLSM) pour savoir s'il existe d'autres programmes pour les municipalités. Le programme On s'active en Mauricie, qui vise la promotion et la valorisation de la pratique régulière d'activités physiques, a été proposé. Le programme paie jusqu'à 75 % des factures, pour un maximum de 9500 \$ d'équipement. L'URLSM ne recommande pas le prêt d'équipement de ski de fond en raison des coûts et de l'entretien nécessaire, mais propose plutôt le prêt de raquettes. Mme Tardif recommande alors de présenter une demande de financement au programme On s'active en Mauricie afin de faire du prêt de raquettes et de matériel pour glisser au parc de la Terre-des-Loisirs dans le secteur Saint-Louis-de-France. Ce parc offre déjà des sentiers de ski de fond, un sentier glacé et une patinoire. Une glissade s'ajoutera bientôt à cette offre (provenant du budget participatif). De plus, un projet de sentier de raquette a été déposé pour ce parc et devrait bientôt voir le jour. Le personnel sur place chargé du prêt de matériel pour la patinoire pourrait également s'occuper du prêt de raquettes et du matériel pour la glissade.

Mme Tardif présente ensuite le montage financier (aménagement du sentier de raquettes, salaire supplémentaire pour le personnel de la patinoire et achat du matériel) et les prochaines étapes en vue d'offrir le prêt de raquettes dès l'hiver prochain. Mme Pascale Alberne-Lahaie est d'accord avec l'idée, mais affirme être déçue que le programme de la Petite expé ne puisse s'appliquer, car d'autres municipalités reçoivent cette subvention. Mme Desfossés répond que le ski de fond à Trois-Rivières est en pratique libre. Mme Tardif ajoute que pour profiter de la Petite expé, il faut s'engager à accueillir des écoles et à offrir un service à grande échelle. Elle explique qu'Énergie CMB fait déjà du prêt d'équipement à prix modique et ne souhaite pas demander la subvention. Mme Desfossés ajoute que si le conseil municipal souhaite aller de l'avant avec le prêt de ski de fond, il faudra embaucher du personnel pour la location et l'entretien des skis, offrir du soutien et de l'encadrement aux écoles, louer un local et qu'il ne sera pas possible d'aller de l'avant avant 2024. Mme Alberne-Lahaie souhaite que le potentiel de développement de la Petite expé au parc Lambert soit étudié davantage.

**Recommandation :**

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du comité ont pu s'exprimer, le président recommande d'aller de l'avant avec le dépôt de projet au programme On s'active en Mauricie et à offrir le prêt de raquettes et de matériel pour glisser dans le secteur Saint-Louis-de-France à l'hiver 2023. Approuvé à l'unanimité.

**10. Bilan de mi-année des demandes dans les programmes**

Mme Sophie Desfossés informe rapidement les membres du comité qu'il manquait 47 000 \$ dans le programme, mais qu'il sera possible de trouver cette somme à l'interne.

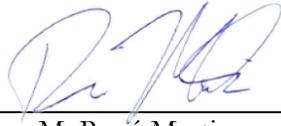
**11. Présentation des résultats du sondage sur les grands événements**

Mme Cynthia Simard et M. Steven Hill Paquin présentent les résultats du sondage sur les grands événements effectué par la firme BIP Recherche dont les objectifs étaient de mesurer le niveau d'appréciation de la population à l'égard des grands événements qui se tiennent à Trois-Rivières, d'évaluer l'impact de ces événements sur la population trifluvienne et de comprendre les effets négatifs des grands événements sur la population (bruit, accessibilité, etc.). Le sondage a été effectué sur le Web et par téléphone, et 805 personnes y ont répondu. Les questions du sondage ont porté sur les points suivants : la notoriété des événements, la fréquentation, l'appréciation, la satisfaction par rapport à l'offre événementielle (diversité et quantité), l'accessibilité financière des événements, le financement et l'empreinte écologique, l'impact des grands événements (économie, qualité de vie, vie communautaire, appartenance), l'impact en matière de bruit et les problèmes d'accessibilité. Mme Simard et M. Hill Paquin répondent ensuite aux questions des membres du comité et des personnes invitées au sujet de l'accessibilité physique ou financière et de la représentativité des différents secteurs de la Ville dans l'échantillonnage. M. Dany Carpentier souligne que cette communication est un état de fait et qu'elle ne contient pas d'opinion. Mme Simard répond que les résultats du sondage influenceront les décisions futures puisque le sondage représente l'avis de la population. Mme Sophie Desfossés ajoute que sa direction utilisera le sondage dans le cadre de sa présentation budgétaire et de ses audits auprès des organismes. Les personnes présentes discutent ensuite du bruit généré par certains événements et d'acceptabilité sociale.

[...]

**Levée de la réunion**

Il est 12 h 12 et tous les points à l'ordre du jour ont été discutés. La réunion est levée.



---

M. René Martin  
Président du comité et conseiller municipal



---

Mme Carine Houle  
Secrétaire administrative aux commissions  
et comités